

CALENDRIER DEPARTEMENTAL UFOLEP LOT-ET-GARONNE 2025

CYCLOSPORT



CALENDRIER DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT 2025

FÉVRIER

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
47	D 16	Castelmoron sur Lot <i>Grand Prix d'ouverture</i>	TSA Uniballer	5.5 km Plat	1-2-3	11h30	06.03.15.81.33 <i>Engagement en ligne</i>
24	D 23	Serres-et-Montguyard <i>Grand Prix du Dropt</i>	Cyclo Club Lauzunais	5.3 km	M-C-F-3 4 2 1	13h30 13h35 15h35 15h30	06 15 10 71 18 <i>Engagement en ligne</i>

MARS

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
47	D 2	Bias <i>Grand Prix</i>	Guidon Biassais	9.1 km Plat	M- F-4- C 3-2-1	15h 15h	06 73 63 07 57 boussac@sfr.fr <i>Engagement en ligne</i>
47	S 15	Varès (bourg) <i>Ronde des 3 Vallées</i>	Amicale Laïque Varès	60/ 70/ 80 km En ligne	3 2 1	14h20 14h18 14h15	06 80 62 23 73 05 53 88 85 11 <i>Engagement en ligne</i>

AVRIL

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
47	D 6	Gontaud de Nogaret <i>Course du Printemps</i>	US Gontaud	4.6km Plat	4 3 2 1	13h31 13h30 15h31 15h30	06 10 60 33 16 eric.audureau@laposte.net <i>Engagement en ligne</i>
47	S 19	Sauvetat de Savères <i>Course de Pâques</i>	Cyclotourisme de l'Espérance	5,7 km Plat	C M F- 4 3 2 1	15h15 13h28 13h32 13h30 15h19 15h17	06 89 30 30 73 cedric.tuffal@orange.fr <i>Engagement en ligne</i>
47	L 21	Fauillet <i>Fauillet en Fête</i>	Leclerc CS Tonneins	5.5 km Moyen	M-F-4 C-3 2 1	13h48 13h45 15h35 15h30	06 83 11 13 25 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 27	Villereal <i>Grand Prix</i>	Cyclo 4 Haut Agenais	3.8 km vallonné	M-C-F-4-3 1-2	13h30 15h30	06 43 84 96 24 <i>Engagement en ligne</i>

CALENDRIER DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT 2025

MAI

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
	J 1er	Puymiclan Salle des fêtes	Amicale Laïque Varès	7 km Moyen	3-4 1-2	13h15 15h	06 80 62 23 73 05 53 88 85 11 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 4	St Colomb de Lauzun	Cyclo Club Lauzunais	6 km Plat	M-C-F-3 4 2 1	13h30 13h35 15h35 15h30	06 15 16 71 18 <i>Engagement en ligne</i>
47	J 8	Casteljaloux <i>Ronde des Ecureuils</i>	CS Casteljaloux	Course en ligne 80km	F-4-3 2 1	13h15 15h30 15h32	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 18	CH. DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT Argenton	CS Casteljaloux	Voir dossier			<i>Engagement en ligne</i>
47	D 25	Fauguerolles <i>Course de la municipalité</i>	US Gontaud	4.2 km <i>Plat</i>	4 3 2 1	13h31 13h30 15h31 15h30	06 10 60 33 16 eric.audureau @laposte.net <i>Engagement en ligne</i>

JUIN

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
47	S 31 D 1er	Bouglon (samedi) Pindères (dimanche) <i>Tour des Coteaux et Landes de Gascogne</i>	CS Casteljaloux	Course en ligne 3 étapes	2-1	2 étapes ligne 1 étape CLM	06 70 67 91 27 <i>Voir dossier</i>
47	D 1er	Pindères <i>Flèche des Coteaux</i>	CS Casteljaloux	2 étapes 1 étape circuit (15km plat) 1 étape CLM	F-3-4	9h30 et 14h	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 8	Saint Pastour <i>Ronde des Clochers</i>	Guidon Biassais	Ronde 10 km Vallonné CLM 8 km max	M-F-4 C-3 2 1	15h06 15h04 15h02 15h 9h	06 07 75 18 38 marc.gontier@ac- bordeaux.fr <i>Engagement en ligne</i>
33	D 15	CH. REGIONAL CYCLOSPORT Nord Gironde	Voir dossier			<i>Engagement en ligne</i>	
47	L 16	Casteljaloux <i>Nocturne</i>	CS Casteljaloux	2km plat	3-4-F 1-2	19h 20h30	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 22	Tonneins (ZI Thevet) <i>Grand Prix de la Municipalité</i>	Leclerc CS Tonneins	1 km Circuit plat	4 3 1-2	13h30 14h45 16h	06 83 11 13 25 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 29	Miramont de Guyenne <i>Grand Prix de la Communauté</i>	CS Miramontais	5.2 km vallonné	M-F-4 C-2 3 1	13h35 15h35 13h30 15h30	06 77 17 42 10 <i>Engagement en ligne</i>

CALENDRIER DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT 2025

JUILLET

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL	
40	V4, S5 & D6	CH. NATIONAL CYCLOSPORT Heugas	<i>Voir dossier</i>					
47	L 14	St Pé St Simon	Castelnau d'Auzan Cyclisme 32	7.1 km Plat	4 3 2 1	11h02 11h 14h32 14h30	06 03 58 41 80 <i>Engagement en ligne</i>	

AOÛT

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL
47	D 3	Pindères <i>Souvenir M. Ianotto</i>	CS Casteljaloux	15 km Plat	F-4 3 2 1	16h05 16h04 16h02 16h	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>
47	S 9	Lauzun	CC Lauzunais	5 km Vallonné	M-C-F-3 4 2 1	13h30 13h35 15h35 15h30	06 15 10 71 18 <i>Engagement en ligne</i>
33	J 14	Marions <i>Prix de la Fête</i>	CS Casteljaloux	12 km Plat	F-4-3-1-2	16h	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>
47	S 16	Lafitte sur Lot <i>Semi-nocturne</i>	TSA Uniballer	2.2 km	1-2-3-4	1er départ 17h30	06.03.15.81.33 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 24	Razimet <i>Grand Prix</i>	Leclerc VC Tonneins	9.6 km Plat avec montée 800m	F-4 3 2 1	13h32 13h30 15h32 15h30	06 98 03 68 29 <i>Engagement en ligne</i>
47	D 31	Tonneins Grand Jean <i>Grand Prix</i>	Leclerc VC Tonneins	3.8km Plat	F-4 3 2 1	13h32 13h30 15h32 15h30	06 98 03 68 29 <i>Engagement en ligne</i>

CALENDRIER DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT 2025

SEPTEMBRE

DP	DATE	LIEU	CLUB	CIRCUIT	CATEG.	HORAIRE	TEL	
47	D 7	Sérignac sur Garonne <i>Course Technopole Fonroche</i>	SUA Cyclisme	6 km Plat	M-C F-4 3 2-1	16h 19h30 19h 20h30	06 03 19 46 87 <i>Engagement en ligne</i>	
47	D 14	Houeillès <i>Prix des Fêtes</i>	CS Casteljaloux	18 km Plat Circuit	M-C-F 4-3 2-1	13h30 13h30 15h30	06 70 67 91 27 <i>Engagement en ligne</i>	
47	D 21	Casseneuil <i>Grand Prix</i>	UCS Pujolaise		4 3 2 1	13h31 13h30 15h31 15h30	06 63 70 78 93 ucs.pujols@gmail.com <i>Engagement en ligne</i>	
47	D 28	Estillac / Le Passage	Entente Cycliste Passageoise	Km plat	M-C-F 2-3-4	13h 15h	06 09 65 84 68 chaubin.serge @orange.fr <i>Engagement en ligne</i>	
34	S 27 & D 28	CH. NATIONAL CLM Montagnac	<i>Voir dossier</i>					

Règlement complémentaire à l'activité Cycloport au sein de l'UFOLEP dans le département du Lot-et-Garonne

INTRODUCTION

Le cycloport est une des pratiques les plus développées dans le Lot et Garonne. Les compétitions cyclistes à l'UFOLEP diffèrent par l'état d'esprit des participants et des organisateurs, ainsi que par la philosophie qui les anime « Tous les Sports Autrement », avec pour objectifs « l'accès au sport pour tous, la citoyenneté, la solidarité ». Le premier but recherché est l'effort sportif et le dépassement de soi.

Tous les articles des règlements nationaux cyclistes UFOLEP sont applicables dans le département du Lot et Garonne. Ce règlement apporte des précisions sur des points spécifiques au département.

Les membres de la CTD Activités Cyclistes ne sont pas des « officiels » qui organisent les courses mais des personnes à l'écoute des associations et des adhérents qui peuvent apporter leur aide et leur soutien. Chaque organisateur doit assumer son ou ses organisations de manifestations dans le respect de la loi, de la réglementation et des valeurs de l'Ufolep. Ils ont pour objectifs de faire respecter le règlement de la discipline, de statuer sur les décisions pour organiser le cycloport dans le 47 pour obtenir un peloton et des courses répondant aux valeurs de l'UFOLEP.

Les rappels et les articles cités sont issus du règlement disciplinaire ainsi que du règlement national 2019 du cycloport et du cyclocross.

ARTICLE I : Règles spécifiques aux courses sur route

Les courses organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent être inscrites au calendrier établi chaque année.

Points classements spéciaux : Tous les vainqueurs des classements annexes, meilleur sprinter ou grimpeur, se verront attribuer 3 points, Ces points seront comptabilisés dans le suivi de montée de catégorie. Il n'est pas possible de cumuler les récompenses pour différents classements (victoire ou challenge) comme l'indique le règlement national.

ARTICLE II : Qualification au championnat départemental, régional et au National

Pour aller au championnat départemental et prétendre à un titre, les cyclistes doivent avoir validé leurs licences 8 jours avant le départemental

Le port du maillot de champion départemental est obligatoire.

La qualification d'un coureur pour le rassemblement National se fera sur les critères suivants :

- Podium au départemental
- Champion Régional
- Podium au Régional
- Participation au Régional
- Assiduité aux courses du département et aux différents nationaux

ARTICLE III : Gestion des montées et descente de catégorie

Rappel des règles de descentes : *Les descentes acceptées verront les licenciés descendus se faire attribuer 10 points qu'ils garderont tout au long de la saison. Cela concerne toutes les catégories (1/ 2/ 3/ 4a/ 4b) et sera applicable sur les 2 sessions de descente (début d'année et mi- saison).*

Chaque année le comité gère les montées et descentes de catégorie en début de saison. Le comité du Lot-et-Garonne organise à la mi-saison une réunion pour modifier la catégorie des coureurs. Ceux-ci doivent en avoir fait la demande avec le formulaire transmis par e-mail par le comité départemental.

Les règles des montées et descentes sont celles inscrites dans le règlement national.

ARTICLE IV : Carte de catégorie Cycloport

Les demandes de carte compétiteur cycloport seront à adresser au comité départemental. La commission de création des cartes se tiendra chaque année, au mois de janvier ou février. Après cette réunion, les cartes de renouvellement seront faites une fois par mois et les cyclistes devront attendre cette échéance pour récupérer les cartes. Les cartes pour les nouveaux licenciés et ceux suivant un changement de catégorie seront réalisées au plus vite.

ARTICLE V : Sanctions et compétences de la CTD

Pour rappel : *En application du Règlement National Disciplinaire, les fautes du « Groupe 1 » (voir ce règlement sur le site de la CNS.Activités Cyclistes) sont gérées par la Commission Technique Cycloport ou Cyclocross ou Activités Cyclistes (Départementale, Régionale ou Nationale) dont dépend l'organisation sur laquelle se sont produits les incidents.*

Partage des compétences entre commissions disciplinaires et commissions techniques :

Notre règlement disciplinaire précise dans son article 1^{er} qu'à chaque échelon de la fédération sont institués des organes (commissions départementale, régionale, nationale, technique) investis de pouvoirs disciplinaires de première instance, et une commission disciplinaire d'appel.

De ce fait, les commissions techniques départementales, régionales et nationales peuvent exercer un pouvoir disciplinaire de première instance. La compétence matérielle de ces commissions techniques est cependant strictement définie dans l'article 19 du règlement fédéral.

Le groupe 1 liste ainsi les fautes relevant des commissions techniques : il s'agit essentiellement de fautes « de jeu », élargies aujourd'hui aux attitudes anti-sportives et au « petit disciplinaire » (agression verbale, geste déplacé ou équivoque). Le barème des sanctions attaché à ces faits n'excède pas 3 mois de suspension.

Article 16 du règlement disciplinaire : *Par exception aux dispositions de l'article 13, lorsque l'organe disciplinaire leur a fait connaître que la nature ou les circonstances de l'affaire ne justifient pas leur convocation devant l'organe disciplinaire, à savoir ce qui relève des fautes suivantes : faute volontaire technique entraînant l'avertissement avant l'expulsion ; joueur quittant l'activité ou l'aire de jeu délibérément sans en avoir reçu l'ordre ; équipe abandonnant l'activité ou le jeu avant la fin de la rencontre ; refus du responsable ou capitaine de signer la feuille de match ; faute disqualifiante entraînant pour la rencontre l'exclusion définitive ; organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation, lorsqu'on est chargé de l'organisation ou lorsqu'on est qualifié pour une compétition UFOLEP ; attitude anti-sportive renouvelée après avertissement ; agression verbale, injures à juge, arbitre, commissaire, cadre technique, représentant désigné d'une instance UFOLEP ; gestes déplacés ou équivoques, lors d'une activité, vers juge, arbitre, public, etc... ; récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique intéressée ou le responsable, la personne poursuivie ou son représentant légal, son conseil ou son avocat peuvent adresser par écrit des observations en défense. Ils peuvent néanmoins demander à être entendus dans les conditions prévues aux articles 13 et 15*

La CTD dispose d'une liberté sur la catégorie des coureurs. Le changement de catégorie d'un coureur n'est pas considéré dans le règlement comme une sanction (article 22 du règlement disciplinaire). Elle peut donc modifier la catégorie d'un coureur à tout moment de la saison. Cette décision sera toujours motivée et reposant sur des , avec un ou plusieurs témoignages d'organisateur ou de membres d'une CTD.

ARTICLE VI : Faits de courses

Certains faits de courses sont souvent la source d'incompréhension et de polémique au sein du peloton. La CTD propose ces solutions pour éradiquer les doutes et favoriser le respect du règlement de la discipline sur les courses.

ARTICLE VI.1

Dans le cas d'un incident mécanique dans les dix derniers kilomètres, le coureur devra faire attester son incident par 2 personnes : un membre de l'organisation et un membre de la CTD. Sans un témoignage supplémentaire à celui du cycliste, la CTD pourra statuer sur un cas de supériorité manifeste.

ARTICLE VI.2

Rappel : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout compétiteur rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.*

Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve.

Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.

L'ensemble des coureurs est au courant de cette règle, mais nous constatons que cette pratique perdure toujours. Dorénavant, sur les courses du 47, l'organisateur, un officiel ou un membre de la CTD, pourra arrêter les coureurs s'adonnant à cette pratique et leur signifier la fin de leur course.

L'organisateur pourra avertir les coureurs grâce aux speakers mais si cela s'éternise (plus d'un tour), ils devront agir sur les fautifs.

Si l'organisateur estime que le nombre de cyclistes ayant profité de l'aspiration d'un peloton supérieur est trop important, il pourra déclasser les coureurs mais également annuler le classement.

ARTICLE VI.3 Supériorité Manifeste

Rappel : *En cas de supériorité manifeste d'un « compétiteur », les commissions sportives départementales concernées se réservent le droit de surclasser celui-ci immédiatement.*

La CTD se réserve le droit de déclarer un coureur en situation de supériorité manifeste lorsque celui-ci s'arrête dans le dernier tour. En cas d'incident mécanique ou autres raisons valables, les coureurs devront le faire attester par un organisateur ou un membre de la CTD (voir article VI.1).